## BE-A0542\_712588\_712824\_FRE

# Inventaire des archives du notaire François Goffin (1899-1927)/ C. Henin avec la collaboration de F. Desmet et S. Vanleynseele



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

Description du fonds d'archives:	3
Consultation et utilisation	
Conditions d'accès et de reproduction	
Langues et écriture des documents	
Histoire du producteur et des archives	
Producteur d'archives	
Nom	5
Biographie	5
Archives	
Historique	5
Contenu et structure	
Contenu	7
Sélections et éliminations	7
Mode de classement	7
Description des séries et des éléments	9
Inventaire des repertoires et des minutes du notaire François Goffin (1899-1927)	
1 - 21 Répertoires des actes notariés. 1er jan. 1899 - 21 fév. 1926	
22 - 59 Minutes des actes notariés. 28 déc. 1898 - 26 sept. 1927	

## Description du fonds d'archives:

#### Nom du bloc d'archives:

Notaire Goffin François

#### Période:

1899-1927

#### Numéro du bloc d'archives:

BE-A0542.296

#### **Etendue:**

Dernière cote d'inventaire: 59

• Etendue inventoriee: 4.9 m

### Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Louvain-le-Neuve

#### **Producteurs d'archives:**

Goffin, François (notaire), 1899-1927

#### Consultation et utilisation

#### CONDITIONS D'ACCÈS ET DE REPRODUCTION

Conformément à l'article 62 de la loi du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), seuls les actes et les répertoires notariaux de plus de 100 ans sont publics. Quiconque peut les consulter sans justifier de son identité. Leur consultation est toutefois soumise aux règlements en vigueur aux Archives de l'État. Les Archives de l'État n'autorisent la consultation des documents de moins de 100 ans qu'au chercheur muni d'une autorisation écrite par laquelle un notaire (pas nécessairement le notaire déposant ou son successeur) atteste qu'il est *une personne intéressée en nom direct, héritier ou ayant droit.* Cette autorisation ne vaut que pour le ou les actes spécifiés et non pour un volume ou une année. Le notaire déposant peut consulter les actes de moins de 100 ans qu'il a lui-même déposés ; cette disposition s'applique également à ses successeurs et suppléants. S'il délègue un membre de son étude ou de son association pour faire des recherches, celui-ci doit être muni d'une procuration.

Seules les reproductions obtenues par numérisation (scanner) ou par reader-printer sont autorisées. La reproduction des actes de plus de 100 ans est en principe libre. Elle est soumise au tarif en vigueur aux Archives de l'État. Le notaire déposant peut obtenir des reproductions de ses propres actes notariés ou de ceux de ses prédécesseurs, au tarif en vigueur aux Archives de l'État. L'autorisation délivrée afin de consulter un acte de moins de 100 ans n'entraîne pas automatiquement le droit d'en recevoir une reproduction. Si le demandeur souhaite une copie de l'acte - ce qui est le cas le plus souvent -, le notaire doit le mentionner explicitement sur son autorisation et donner une identification exacte de l'acte.

#### LANGUES ET ÉCRITURE DES DOCUMENTS

Les documents décrits dans le présent inventaire sont en français.

#### Histoire du producteur et des archives

#### PRODUCTEUR D'ARCHIVES

MOM

François Goffin.

#### **BIOGRAPHIE**

Le notaire François Goffin a instrumenté à Rebecq-Rognon de janvier 1898 à septembre 1927.

#### **ARCHIVES**

#### HISTORIQUE

Deux articles de la loi sur le notariat du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), modifiée et complétée notamment par les lois du 4 mai 1999, rappellent aux notaires l'obligation de conserver leurs minutes et répertoires : "Les notaires seront tenus de garder minute de tous les actes qu'ils recevront. Ne sont néanmoins compris dans la présente disposition, les certificats de vie, procurations, actes de notoriété, quittances de fermages, de loyers, de salaires, arrérages de pensions et rentes, et autres actes simples qui, d'après les lois, peuvent être délivrés en brevet " (article 20) et "Les notaires tiendront répertoire de tous les actes qu'ils recevront. Toutefois, lorsque l'acte est reçu par plusieurs notaires, seul celui qui en conserve la minute ou le premier nommé si l'acte est reçu en brevet, l'inscrit à son répertoire" (article 29) 1.

Quant à l'article 62 de la loi du 25 ventôse an XI contenant organisation du notariat, tel que remplacé par l'article 37 de la loi du 4 mai 1999, il constitue le fondement légal du dépôt des minutes et des répertoires. Il est formulé comme suit : " Les détenteurs de minutes, tables et répertoires d'actes notariés datant de cinquante ans au moins, peuvent les déposer aux archives du Royaume dans la province ou l'arrondissement administratif où se trouve leur ressort. Ces documents doivent obligatoirement être déposés s'ils datent de plus de septante-cinq ans, sauf dispense accordée par l'archiviste général du Royaume sur demande motivée. Ces documents peuvent être librement consultés après cent ans, sauf autorisation antérieure donnée par le ministre de la Justice ou son délégué. Les minutes, tables et répertoires d'actes notariés déposés aux archives du Royaume sont placés sous le contrôle de l'archiviste général du Royaume ".

Conformément à ces dispositions légales, Maître Pierre Sterckmans, officiant à Tubize, a déposé aux Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, le 6 septembre 2011, les documents d'

<sup>1</sup> Article 12 de la loi du 4 mai 1999 modifiant la loi du 25 ventôse an XI. M.B., 1er octobre 1999.

Hector Brulé, notaire à Rebecq-Rognon (1872-1898), de François Goffin, notaire à Rebecq-Rognon (1898-1927) et de Georges Goffin, notaire à Rebecq-Rognon (1927-1956).

#### Contenu et structure

#### **CONTENU**

Les archives notariales comprennent trois types de documents : les répertoires de minutes, les minutes et les tables alphabétiques. Les répertoires des minutes sont des listes récapitulatives des actes passés, qui précisent les noms des parties, les types d'actes et la date des actes. Ces listes sont le plus souvent présentées de manière chronologique.

La minute désigne l'original d'un acte authentique reçu par le notaire et conservé par lui. Sur base de cet original, le notaire délivre des copies (copies simples, authentiques, exécutoires) aux particuliers. Contrairement aux minutes, dans le cas d'actes reçus en brevet par le notaire l'original est remis aux clients, ce qui explique leur absence dans les archives notariales.

#### SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Les minutes et répertoires d'actes notariés doivent être intégralement conservés.

#### **MODE DE CLASSEMENT**

Conformément aux directives <sup>2</sup>, des fonds distincts ont été constitués pour chaque notaire ayant instrumenté. Les minutes et les répertoires sont classés par série et dans l'ordre chronologique. Les répertoires (nos 1 à 21) sont placés en tête de l'inventaire, suivent les minutes (nos 22 à 59).

<sup>2</sup> Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces, Instructions et recommandations pour le dépôt, la consultation et la reproduction des minutes et des répertoires de notaires, 2006.

## Description des séries et des éléments

# INVENTAIRE DES REPERTOIRES ET DES MINUTES DU NOTAIRE FRANCOIS GOFFIN (1899-1927)

1	<b>1 - 21 RÉPERTOIRES DES ACTES NOTARIÉS. 1ER JAN. 1899 - 21 FÉ</b> 1er jan. 1899 - 31 déc. 1899.		
	Goffin, François (notaire), 1899-1927	1 cahier	
2	1er jan. 1900 - 30 déc. 1900.	1 cahier	
	Goffin, François (notaire), 1899-1927		
3	5 jan. 1901 - 31 déc. 1901.	1 cabier	
	Goffin, François (notaire), 1899-1927	1 cahier	
4	4 jan. 1902 - 28 déc. 1902.	1 cahier	
	Goffin, François (notaire), 1899-1927		
5	4 jan. 1903 - 31 déc. 1903.	1 cahier	
	Goffin, François (notaire), 1899-1927		
6	4 jan.1904 - 31 déc. 1904.	1 cahier	
	Goffin, François (notaire), 1899-1927		
7	1er jan. 1906 - 31 déc. 1906.	1 aphion	
	Goffin, François (notaire), 1899-1927	1 cahier	
8	7 jan. 1907 - 27 déc. 1907.	1 aphion	
	Goffin, François (notaire), 1899-1927	1 cahier	
9	6 jan. 1908 - 29 déc. 1908.		
	Goffin, François (notaire), 1899-1927	1 cahier	
10	3 jan. 1909 - 29 déc. 1909.	1	
	offin, François (notaire), 1899-1927	1 cahier	

11	2 jan. 1910 - 29 déc. 1910.	1 cahier
	Goffin, François (notaire), 1899-1927	
12	8 jan. 1911 - 31 déc. 1911.	1 cahier
	Goffin, François (notaire), 1899-1927	
13	3 jan. 1913 - 29 déc. 1913.	1 cahier
	Goffin, François (notaire), 1899-1927	
14	7 jan. 1914 - 17 août 1914.	1 cahier
	Goffin, François (notaire), 1899-1927	reamer
15	2 jan. 1919 - 10 juil. 1919.	1 cahier
	Goffin, François (notaire), 1899-1927 Non ouvert au public jusque 2019	i Calliel
16	10 juil. 1919 - 31 déc. 1919.	1 cahier
	Goffin, François (notaire), 1899-1927 Non ouvert au public jusque 2019	
17	2 jan. 1920 - 3 août 1920.	1 cahier
	Goffin, François (notaire), 1899-1927 Non ouvert au public jusque 2020	r camer
18	3 août 1920 - 30 déc. 1920.	1 cahier
	Goffin, François (notaire), 1899-1927 Non ouvert au public jusque 2020	i camer
19	3 jan. 1921 - 30 déc. 1921.	1 cabios
	Goffin, François (notaire), 1899-1927 Non ouvert au public jusque 2021	1 cahier
20	1er jan. 1922 - 31 déc. 1922.	1 cahier
	Goffin, François (notaire), 1899-1927 Non ouvert au public jusque 2022	
21	15 nov. 1924 - 21 fév. 1926.	

	Goffin, François (notaire), 1899-1927 Non ouvert au public jusque 2026	1 cahier		
22	<b>22 - 59 MINUTES DES ACTES NOTARIÉS. 28 DÉC. 1898 - 26 SEPT. 1927.</b> 28 déc. 1898 - 29 déc. 1899.			
	Goffin, François (notaire), 1899-1927	1 liasse		
23	4 jan. 1900 - 17 juin 1900.	1 1:		
	Goffin, François (notaire), 1899-1927	1 liasse		
24	17 juin 1900 - 30 déc. 1900.	1 liasse		
	Goffin, François (notaire), 1899-1927	i ilasse		
25	5 jan. 1901 - 25 juin 1901.	1 liasse		
	Goffin, François (notaire), 1899-1927			
26	26 juin 1901 - 31 déc. 1901.	1 liasse		
	Goffin, François (notaire), 1899-1927			
27	4 jan. 1902 - 28 déc. 1902.	1 liasse		
	Goffin, François (notaire), 1899-1927			
28	4 jan. 1903 - 7 juin 1903.	1 liasse		
	Goffin, François (notaire), 1899-1927			
29	12 juin 1903 - 31 déc. 1903.	1 liasse		
	Goffin, François (notaire), 1899-1927			
30	5 jan. 1904 - 26 juil. 1904.	1 liasse		
	Goffin, François (notaire), 1899-1927			
31	26 juil. 1904 - 31 déc. 1904.	1 liasse		
	Goffin, François (notaire), 1899-1927			
32	4 jan. 1905 - 6 mai 1905.			

	Goffin, François (notaire), 1899-1927	1 liasse
22		
33	9 mai 1905 - 30 déc. 1905.	1 liasse
	Goffin, François (notaire), 1899-1927	
34	3 jan. 1906 - 24 mai 1906.	1 liasse
	Goffin, François (notaire), 1899-1927	1 114330
35	27 mai 1906 - 31 déc. 1906.	
	Goffin, François (notaire), 1899-1927	1 liasse
36	7 jan. 1907 - 25 mai 1907.	
	Goffin, François (notaire), 1899-1927	1 liasse
37	26 mai 1907 - 26 déc. 1907.	
37		1 liasse
	Goffin, François (notaire), 1899-1927	
38	6 jan. 1908 - 4 juil. 1908.	1 liasse
	Goffin, François (notaire), 1899-1927	
39	7 juil. 1908 - 29 déc. 1908.	4.1.
	Goffin, François (notaire), 1899-1927	1 liasse
40	3 jan. 1909 - 29 déc. 1909.	
	Goffin, François (notaire), 1899-1927	1 liasse
41	2 jan. 1910 - 29 déc. 1910.	
		1 liasse
	Goffin, François (notaire), 1899-1927	
42	10 jan. 1911 - 5 mai 1911.	1 liasse
	Goffin, François (notaire), 1899-1927	
43	5 mai 1911 - 31 déc. 1911.	4.13=.
	Goffin, François (notaire), 1899-1927	1 liasse

44	3 jan. 1912 - 25 déc. 1912.	1 liasse
	Goffin, François (notaire), 1899-1927	i dasse
45	3 jan. 1913 - 29 déc. 1913.	1 liasse
	Goffin, François (notaire), 1899-1927	
46	7 jan. 1914 - 17 août 1914.	1 liasse
	Goffin, François (notaire), 1899-1927	
47	28 jan. 1919 - 31 déc. 1919.	
	Goffin, François (notaire), 1899-1927 Non ouvert au public jusque 2019	1 liasse
48	2 jan. 1920 - 28 déc. 1920.	1 liasse
	Goffin, François (notaire), 1899-1927 Non ouvert au public jusque 2020	
49	5 jan. 1921 - 12 juin 1921.	1 liasse
	Goffin, François (notaire), 1899-1927 Non ouvert au public jusque 2021	
50	13 juin 1921 - 30 déc. 1921.	
	Goffin, François (notaire), 1899-1927 Non ouvert au public jusque 2021	1 liasse
51	1er jan. 1922 - 25 mai 1922.	1 1:
	Goffin, François (notaire), 1899-1927 Non ouvert au public jusque 2022	1 liasse
52	25 mai 1922 - 31 déc.1922.	1 1:
	Goffin, François (notaire), 1899-1927 Non ouvert au public jusque 2022	1 liasse
53	3 jan. 1923 - 30 déc. 1923.	1 liasse
	Goffin, François (notaire), 1899-1927 Non ouvert au public jusque 2023	
54	2 jan. 1924 - 12 juin 1924.	

	Goffin, François (notaire), 1899-1927 Non ouvert au public jusque 2024	1 liasse
55	6 août 1924 – 31 déc. 1924.  Goffin, François (notaire), 1899–1927  Non ouvert au public jusque 2024	1 liasse
56	6 jan. 1925 - 20 juil. 1925.  Goffin, François (notaire), 1899-1927  Non ouvert au public jusque 2025	1 liasse
57	22 juil. 1925 – 28 déc. 1925.  Goffin, François (notaire), 1899–1927  Non ouvert au public jusque 2025	1 liasse
58	9 jan. 1926 - 31 déc. 1926.  Goffin, François (notaire), 1899-1927  Non ouvert au public jusque 2026	1 liasse
59	2 jan. 1927 - 26 sept. 1927.  Goffin, François (notaire), 1899-1927  Non ouvert au public jusque 2027	1 liasse